

Les inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi en Nouvelle-Calédonie

Catherine Ris *

La Nouvelle-Calédonie se caractérise dans l'ensemble de l'outre-mer français par un niveau de PIB par habitant élevé et une croissance forte. Cependant, dans ce pays « riche », les inégalités sont patentées. Le développement industriel du pays a conduit à de fortes disparités géographiques qui se superposent aux inégalités ethniques. Ainsi, les caractéristiques socio-économiques des Kanak, peuple autochtone, diffèrent significativement de celles des non-Kanak. Dans ce contexte, des politiques de réduction des inégalités ont été mises en place il y a plus de 20 ans. C'est au regard de cette période de rééquilibrage qu'est ici analysée l'évolution des inégalités liées à l'insertion sur le marché du travail.

En utilisant les données des quatre derniers recensements de la population (1989, 1996, 2004 et 2009), cette étude montre que, en 20 ans, le niveau d'éducation de la population calédonienne a fortement progressé. Cette évolution a été plus rapide pour les Kanak que pour les non-Kanak, conduisant à une réduction de l'impact de la communauté d'appartenance sur l'accès aux diplômes. Cependant, les inégalités d'accès aux diplômes restent préoccupantes : en 2009, un jeune non-kanak a sept fois plus de chances d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur qu'un jeune kanak. Parallèlement à cette forte réduction des inégalités dans l'accès aux diplômes, les rapports de chances relatives non-Kanak / Kanak d'accès à l'emploi ne diminuent que faiblement entre 1996 et 2009. Les Kanak sont toujours marginalisés dans l'accès aux plus hauts diplômes et aux plus hautes responsabilités.

Cependant, à toutes les dates, la prise en compte des caractéristiques individuelles et, notamment, du niveau d'éducation conduit à une forte réduction de l'impact de la communauté d'appartenance sur l'accès à l'emploi, même s'il reste significatif. Les inégalités d'accès aux diplômes constituent donc le principal facteur d'inégalités dans l'insertion professionnelle.

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

* Larje, université de la Nouvelle-Calédonie (catherine.ris@univ-nc.nc)

Petite économie insulaire du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie se distingue dans l'ensemble de l'outre-mer français, et plus encore en Océanie insulaire, par un niveau de vie et de développement humain élevé. Le PIB par habitant est aujourd'hui comparable à celui de la grande majorité des régions françaises et supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande. Les dix dernières années ont été marquées par un progrès économique et social important, notamment grâce aux effets induits des investissements réalisés dans l'exploitation du nickel, ressource naturelle constituant la principale richesse de l'île. La société calédonienne est cependant marquée par de fortes inégalités, qu'elles soient d'origine sociale, géographique ou ethnique. On notera à titre illustratif que les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie 7,9 fois plus faible que celui des 10 % les plus aisés (Hadj, 2010). Comme les grands pays voisins ayant connu des colonisations humaines comparables (Australie et Nouvelle-Zélande en particulier), la Nouvelle-Calédonie se caractérise par une grande hétérogénéité culturelle : les communautés océaniques représentent environ 57 % de la population, contre 34 % pour la communauté européenne et 4,5 % pour la communauté asiatique. Dans ces pays, il est porté une attention particulière aux peuples autochtones¹ qui sont toujours victimes de discrimination (Hunter et Hawke, 2001).

Partant de ce constat, le rééquilibrage du territoire, la répartition plus équitable des ressources, des chances et des pouvoirs entre les communautés, apparaît alors comme un impératif tant politique qu'économique et social. Les accords de « réconciliation » signés en 1988 et en 1998 (Accords de Matignon et Accord de Nouméa) ont été assortis d'un important dispositif de rééquilibrage économique et social en faveur de la population kanak. Des efforts ont ainsi été faits dans tous les domaines économiques et sociaux pour permettre aux deux provinces Nord et des Îles Loyauté, majoritairement kanak, de rattraper la province Sud, majoritairement non kanak. La politique de rééquilibrage la plus significative concerne les dotations budgétaires : répartition budgétaire à l'avantage des deux provinces défavorisées permettant le développement des infrastructures et favorisant le développement économique.

Conformément aux Accords de Matignon et de Nouméa, pour poursuivre le rééquilibrage et l'accession des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités, c'est dans le domaine de l'emploi et de la formation que

les politiques de réduction des inégalités sont les plus visibles. Des mesures de discrimination positive ont ainsi été mises en place dans l'accès aux formations (programmes de formation réservés) et à l'emploi (protection de l'emploi local²).

Si, depuis 20 ans, le PIB par tête des trois provinces semble converger et que des progrès ont été réalisés pour améliorer les conditions de vie, les statistiques disponibles font toujours apparaître des écarts importants entre les communautés, notamment en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi.

Au regard de l'abondante littérature internationale consacrée à l'analyse des inégalités ethniques (Fryer, 2010a), la situation calédonienne a été peu examinée, alors même que ce territoire est un terrain d'analyse riche et original. La Nouvelle-Calédonie fait en effet exception dans l'espace français dans le recueil officiel de statistiques ethniques (via les recensements de sa population).

Cette question a cependant été soulevée récemment en raison de l'actualité politique et sociale et de la mise à disposition de nouvelles sources statistiques. Hadj *et al.* (2012) analysent ainsi l'évolution des inégalités ethniques devant l'école. En Nouvelle-Calédonie, comme partout ailleurs, les carences matérielles liées à la pauvreté durant l'enfance constituent un obstacle à la réussite scolaire et à l'obtention d'un diplôme. Mais, au-delà des déterminants socio-économiques sur la scolarité, les divisions communautaires continuent chez les jeunes de structurer les inégalités face à l'école. Les auteurs montrent que, bien que le niveau de qualification de la population calédonienne ait fortement progressé en 20 ans pour toutes les communautés, les inégalités demeurent importantes : en 2009, les non-Kanak ont presque dix fois plus de chances d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur que les Kanak.

Au-delà de la question de la réussite scolaire, les inégalités dans l'acquisition de qualifications

1. En Australie, les Aborigènes et les autochtones du détroit de Torrès représentent 2,5 % des 22 millions d'habitants. En Nouvelle-Zélande, les Maori représentent 15 % des 4,2 millions d'habitants.

2. La protection de l'emploi local a fait l'objet d'une loi de pays (28 juillet 2010). Le dispositif prévoit, à condition de qualification et de compétence égales, une priorité d'embauche aux citoyens calédoniens (les personnes nées en Nouvelle-Calédonie ou s'y étant installées avant le référendum de 1998 sur l'Accord de Nouméa), un accès facilité pour leur conjoint et des niveaux de protection pour les personnes durablement installées (10 ans, 5 ans et 3 ans).

ont évidemment un impact sur l'insertion sur le marché du travail et en particulier sur la constitution des élites de la société (Thélot et Vallet, 2000). Réussir à l'école est devenu une condition quasi nécessaire à l'accès à l'emploi. Les inégalités devant l'école pèsent donc également sur l'insertion sociale. Ces inégalités peuvent concerner la mobilité sociale, comme cela a largement été étudié en France, ou la discrimination à l'égard de groupes minoritaires (Beauchemin *et al.*, 2010), notamment ethniques, comme cela est particulièrement mis en avant dans les pays anglo-saxons (Fryer, 2010a et b ; Fryer *et al.*, 2011).

Conséquence directe des inégalités dans l'acquisition des diplômes, en 2009, on observe que 66 % des non-Kanak de 15-64 ans ont un emploi, contre 45 % des Kanak. Gorohouna (2011) montre que, en moyenne, sur un échantillon de 1 600 jeunes (18-30 ans) de la province Nord, les jeunes kanak ont un revenu inférieur de 43 % à celui des non-kanak et que 67 % des inégalités totales de revenus sont dues aux différences de caractéristiques observées. On éliminerait donc deux tiers des inégalités en comblant des différences de caractéristiques (niveaux d'études, secteurs d'activité CSP, types de contrat, etc.) entre les groupes ethniques.

Nous nous proposons dans cet article de mobiliser les données des recensements de la population pour éclairer ces conditions d'accès au marché du travail selon les communautés.

Les recensements mobilisés sont ceux de 1989, 1996, 2004 et 2009. Dans un premier temps, nous nous attachons à examiner l'évolution de l'accès aux diplômes en distinguant la massification de l'éducation de la démocratisation qualitative de l'école, conduisant à la réduction du lien entre origine et destinée scolaire. Dans un second temps, sont estimées les probabilités d'accès à l'emploi et, à un niveau de détail plus fin, d'accès aux différentes catégories d'emploi. Il apparaît que les inégalités d'accès aux diplômes sont plus fortes que les inégalités d'accès aux emplois. Cependant, au cours des 20 dernières années, les inégalités d'accès aux diplômes ont fortement diminué alors que pour les inégalités d'accès aux emplois la diminution n'a été que faible. Il apparaît également que les inégalités dans l'accès à l'emploi sont sensiblement plus basses en tenant compte de quelques caractéristiques individuelles – et notamment le niveau d'éducation. Enfin, pour comparer l'impact des caractéristiques individuelles sur l'accès à l'emploi entre les communautés, on examine des modélisations séparées des probabilités d'emploi pour les deux sous-populations.

De l'utilisation des statistiques ethniques

La nature des informations contenues dans les recensements de la population calédonienne permet un traitement tout à fait original dans l'espace républicain français (cf. encadré).

Encadré

LES STATISTIQUES ETHNIQUES : L'EXCEPTION FRANÇAISE

Le recours aux statistiques ethniques n'est pas jugé contraire au principe d'égalité pour de nombreux États occidentaux, tels que la Grande-Bretagne, les États du Nord de l'Europe et du Nord de l'Amérique, qui utilisent largement, et depuis plus d'un siècle pour certains, cet outil pour mettre en œuvre des politiques publiques de réduction des inégalités à l'égard des minorités.

Il en va différemment en France où la conception républicaine du principe d'égalité est le principal obstacle au recours aux statistiques ethniques. Pour le Comedd (2010), ce principe d'égalité proclamé dans l'absolu conduit à nier la complexité des situations et à perdre toute prise sur la réalité.

Cependant, comme l'explique David (2011), si la loi Informatique et liberté de 1978 énonce une interdiction de principe sur le traitement statistique des données

sensibles, elle permet d'y déroger, sous contrôle de la Cnil et à condition de respecter certains critères. Parmi les motifs permettant une telle dérogation figure l'intérêt public. C'est le cas en Nouvelle-Calédonie, où les neuf recensements effectués sur le territoire depuis la seconde guerre mondiale (sauf celui de 2004) ont tous identifié la communauté d'appartenance. La distinction se justifie d'autant plus depuis les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998), qui ont défini une politique de rééquilibrage en faveur de la communauté kanak longtemps discriminée. Et, comme le note le COMEDD (2010), quand toutes les parties sont d'accord sur un plan de rééquilibrage en faveur d'une communauté longtemps discriminée, attester la réalité du plan d'action ne peut se faire sans disposer de données chiffrées. L'objectif n'est pas tant de mesurer le poids démographique des populations en présence que de comparer leurs structures et de suivre leur évolution.

Le thème des inégalités ethniques est abondamment traité dans la littérature internationale, qu'elle soit théorique et appliquée. Mais il l'est beaucoup moins en France, du fait des restrictions à l'utilisation de données ethniques.

On sait pourtant que les discriminations liées à l'origine ethnique des individus font partie de l'expérience quotidienne des immigrés et des citoyens français issus de l'immigration (voir notamment Felouzis, 2003, pour la ségrégation ethnique au collège). Aeberhardt *et al.* (2010) et Couppié *et al.* (2010) montrent que les inégalités salariales entre le groupe de référence et le groupe potentiellement discriminé s'expliquent entièrement par des différences de caractéristiques, notamment celles relatives au capital humain. Cependant, les différences de caractéristiques n'expliquent que 25 % de l'écart d'accès à l'emploi de ces deux populations. Le même résultat est obtenu chez Rathelot (2010). Il semblerait donc qu'une « pénalité » propre à l'origine et au lieu de résidence existe dans l'accès à l'emploi, mais pas dans les rémunérations.

Aux États-Unis, disposer de mesures chiffrées claires et facilement interprétables indiquant le degré de ségrégation de la population noire, que ce soit sur le plan résidentiel, scolaire, ou encore sur le marché du travail, revêt une importance de premier ordre (Borjas, 1995, Fryer, 2010a et Fryer, 2010b). Cependant, comme le notent Fryer *et al.* (2011), beaucoup moins d'attention a été portée sur les différentiels d'emploi et de chômage que sur les différentiels de salaires, bien que les premiers soient plus importants (Western et Pettit, 2005).

En Australie, où des politiques publiques en faveur des autochtones ont été mises en place par les gouvernements successifs, Altman *et al.* (2009) montrent que les inégalités ethniques se réduisent difficilement. En 2008, le taux de chômage des hommes autochtones était de 20 % contre 3 % pour les non autochtones, ils ont un revenu moyen 30 % inférieur aux non autochtones (Biddle *et al.*, 2009, Gray et Hunter, 2011). De même, en Nouvelle-Zélande, de nombreuses études ont été réalisées pour évaluer l'impact des politiques de *Closing the gap* (Johnston *et al.*, 2005 ; Te Puni Kokiri, 2000). En utilisant les indices de dissimilarité de Duncan, Chapple (2000) montre une lente mais progressive convergence des populations maori et non maori en termes de dotation en éducation. L'auteur montre qu'en tenant compte des caractéristiques observables, les différences de revenus ne sont plus significatives. À l'opposé, Gibson

et Scobie (2004) montrent que l'on sous-estime l'effet de l'ethnie sur le revenu parce que l'ethnie impacte aussi les autres facteurs explicatifs du revenu comme le niveau d'études.

Les inégalités ethniques se superposent aux inégalités géographiques et sociales

La situation de la Nouvelle-Calédonie se distingue de celle de la France et de la plupart des pays occidentaux en ce que les ethnies discriminées ne sont pas celles issues de l'immigration. C'est bien du contraire qu'il s'agit : la Nouvelle-Calédonie a été une terre d'immigration (colonisation de peuplement) et les inégalités observées existent à l'avantage des immigrants et au détriment du peuple autochtone. C'est en cela qu'elle se rapproche de ses voisins anglo-saxons de la région (Australie et Nouvelle-Zélande). Cependant, le groupe discriminé ici n'est pas un groupe minoritaire ; la population autochtone kanak est majoritaire par rapport aux autres ethnies du pays (les Kanak représentent 40 % de la population calédonienne en 2009³).

En Nouvelle-Calédonie, les inégalités sociales et économiques s'observent avant tout au niveau géographique. Ce sont les provinces Nord et des Îles Loyauté, qui comptent une population majoritairement kanak, qui sont les moins riches et bénéficient d'infrastructures moins développées ; le revenu médian en province Sud est 2 fois supérieur à celui de la province Nord et 2,5 fois supérieur à celui de la province des Îles Loyauté. La province Sud concentre les trois quarts des Calédoniens. En 20 ans, la population de la province Sud a augmenté de 64 % et celle de la province Nord de 31 %. Seules les Îles Loyauté affichent une perte de population de - 3 %. Pourquoi ce déséquilibre persiste-t-il ? La première explication est historique et indissociable de l'histoire du nickel dont le principal opérateur, la SLN, installée à Nouméa, a joué un rôle de catalyseur tant pour les populations que pour les entreprises. Les moyens de transport maritimes et aériens se sont alors développés autour de Nouméa. La population en âge de

3. La question sur la communauté d'appartenance a été réintroduite dans le recensement en 2009 sous une nouvelle formulation, différente de celle du recensement de 1996, permettant un choix multiple parmi les huit communautés proposées et d'apporter des précisions pour la neuvième modalité « Autre ». Ainsi, la répartition de la population calédonienne par communauté d'appartenance en 2009 est la suivante : kanak : 40 %, européenne : 29 %, wallisienne et futurienne : 9 %, métisse : 8 %, autres communautés : 7 %. Les Kanak plus les Kanak métissés représentent 44,3 % de la population.

travailler des provinces Nord et Îles Loyauté, quitte en nombre sa province de naissance pour trouver un emploi et s'installer dans la capitale. La seconde explication est l'immigration des élèves et des étudiants qui poursuivent leur scolarité sur Nouméa.

Ces inégalités géographiques se déclinent également sur une base ethnique. On constate ainsi deux faits marquants : la population des provinces Nord et Îles Loyauté est presque entièrement kanak, les autres communautés vivent presque uniquement en province Sud⁴.

Les données des recensements vont nous permettre d'attester la réalité des plans d'actions en matière de rééquilibrage géographique et ethnique. Il aurait été intéressant de le faire avec une source combinant l'information sur l'origine sociale et l'origine ethnique, car ces deux sources d'inégalités se renforcent mutuellement, mais on ne dispose pas aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie d'une source statistique qui aurait permis cette analyse conjointe. On se focalisera donc ici sur les inégalités ethniques, en distinguant Kanak et non-Kanak. Bien que le groupe « non-Kanak » présente une grande hétérogénéité⁵, le choix de cette distinction communautaire se justifie, d'une part, pour rendre nos résultats comparables à ceux obtenus en Australie et Nouvelle-Zélande et, d'autre part, pour mesurer l'efficacité des politiques de rééquilibrage en faveur de la communauté kanak dans l'esprit des Accords de Matignon et de Nouméa.

Dans tout ce qui suit, quand cela est possible, les résultats sont donc présentés selon la distinction Kanak / non-Kanak. Nous utilisons pour cela les recensements de la population qui permettent d'utiliser une variable d'appartenance communautaire, sauf en 2004 où la connaissance d'une langue mélanésienne est utilisée comme critère de distinction ethnique⁶.

Depuis 20 ans, démocratisation de l'école mais persistance des inégalités

Nous commençons donc par analyser l'évolution de l'accès aux diplômes selon les communautés. De façon générale, nous observons en 20 ans (1989-2009), un allongement de la durée des études et une augmentation importante du niveau de formation de la population calédonienne. Notons en particulier que la population sans diplôme a été divisée par deux. Parmi les 20-40 ans, la part des diplômés du baccalauréat

ou de l'enseignement supérieur a doublé entre 1996 et 2009 passant de 21 % à 41 %.

On observe également qu'à toutes les dates, la distribution de la population kanak au sein des différents niveaux de diplômes diffère de celle des non-Kanak (cf. graphique I) ; les Kanak sont toujours moins diplômés que les non-Kanak. De plus, l'évolution du niveau de formation diffère également selon les communautés. On observe ainsi une évolution de la distribution du niveau de diplôme vers le baccalauréat et les diplômes de l'enseignement supérieur pour les non-Kanak, alors que pour les Kanak, l'évolution de la distribution s'est faite davantage au profit des diplômes professionnels inférieurs au baccalauréat.

En 2009, les Kanak sont toujours surreprésentés parmi les non diplômés (57 % des non diplômés sont kanak) et sous-représentés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (5 % des diplômés du supérieur sont kanak).

Au sein de la communauté Kanak, si l'accès aux diplômes des niveaux les plus élevés est encore réservé à une petite élite (3 % des Kanak sont diplômés du supérieur), la répartition selon le niveau de diplôme a considérablement évolué en 20 ans. Cette évolution devra cependant encore se poursuivre notamment dans le cadre du programme de formation spécifique, *Cadres Avenir*, prévu par l'Accord de Nouméa et ayant pour objectif de tendre à la poursuite du rééquilibrage et à l'accession des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités.

Ces inégalités mesurées par le niveau de diplôme le plus élevé obtenu trouvent leurs origines dans les écarts de maîtrise des fondamentaux observés dès l'école primaire. Hadj *et al.* (2012) montrent que ces disparités se creusent au fur et à mesure du parcours scolaire des enfants ; les différences de niveaux apparaissent dans la maîtrise des fondamentaux (français et mathématiques) dès le CE2,

4. En 2009, 91 % des non-Kanak résident en province Sud.

5. Il regroupe de nombreuses communautés (européenne, wallisienne et futunienne, tahitienne, indonésienne, vietnamienne, ...). On notera par exemple que le taux de chômage en 2009 est de 4 % pour les Européens contre 14 % pour les Wallisiens-Futuniens, 8 % en moyenne pour les autres communautés. 19 % des actifs européens sont cadres contre 2 % pour les actifs wallisiens-futuniens et 7 % en moyenne pour les autres communautés.

6. En 2009, les pourcentages de la population déclarant comprendre et parler une langue mélanésienne et déclarant appartenir à la communauté kanak sont respectivement, pour la province Sud de 28 et 27 %, pour la province Nord de 77 et 74 %, pour la province des Îles Loyauté de 98 et 97 %.

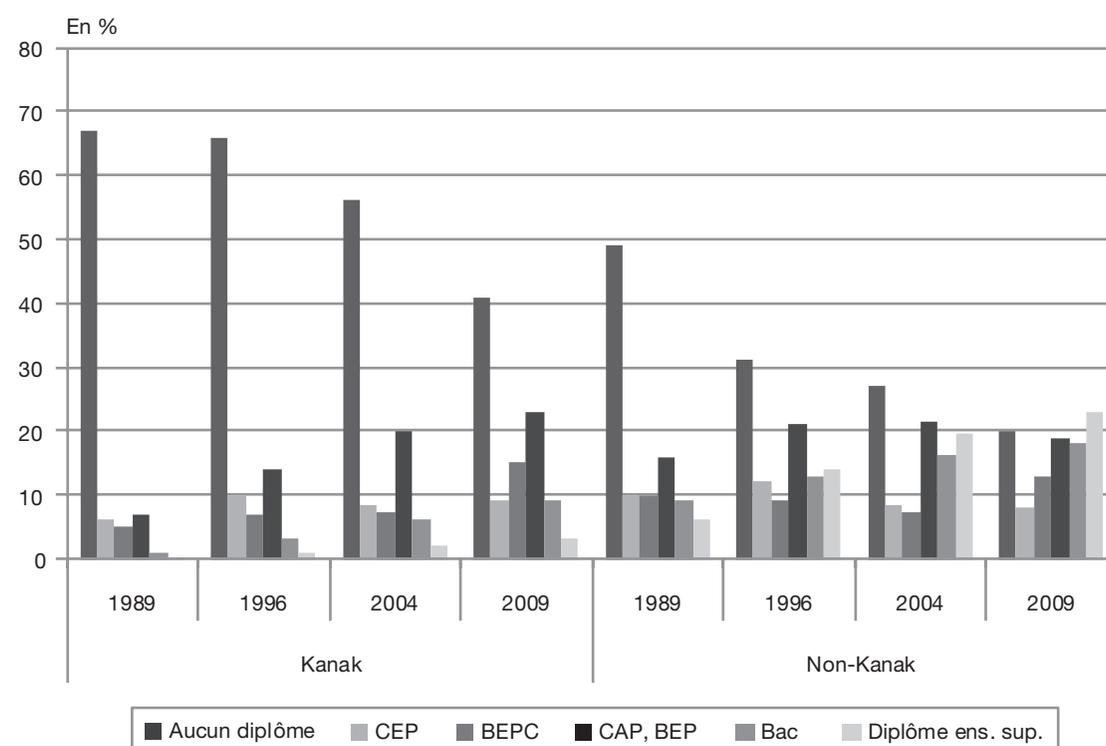
s'accroissent en 6^e et conduisent à une orientation en seconde professionnelle, conditionnant l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans la littérature australienne et néo-zélandaise, deux approches sont développées pour tenter d'expliquer les inégalités de réussite scolaire entre autochtones et non autochtones : l'approche culturaliste (l'école et les méthodes pédagogiques occidentales ne sont pas adaptées aux autochtones) et l'approche socioéconomique (l'origine sociale et géographique des autochtones diffère de celle des non autochtones et les pénalise).

Afin d'évaluer si cette massification de l'école s'est accompagnée d'une démocratisation qualitative de l'accès aux diplômes, il convient maintenant d'analyser l'évolution du lien entre origine et destinée scolaire. Pour cela, les rapports des chances relatives entre les deux groupes pour l'accès aux différents niveaux de diplôme ont été calculés (cf. tableau 1). Ces rapports des chances ont été calculés pour toute la population mais également pour la génération des 20-30 ans afin de mieux mesurer l'évolution de l'accès aux diplômes de cette classe d'âge. Pour tenir compte des différences de caractéristiques observables

dont nous disposons dans les données des recensements de la population (l'âge, le sexe et la province de résidence), des régressions logistiques ont été estimées ; les rapports des chances conditionnels issus de ces estimations sont également présentés dans le tableau 1.

Ces résultats confirment une certaine démocratisation de l'accès aux diplômes : les rapports de chances relatives baissent fortement en 20 ans. L'avancée est encore plus spectaculaire en réduisant l'analyse aux niveaux de diplôme élevés : en 1989, tous âges confondus, un non-Kanak avait 34,3 fois plus de chances d'avoir décroché un diplôme du supérieur, en 2009 ce rapport est de 9,8. Mais la communauté d'appartenance a toujours un impact significatif sur le diplôme obtenu, même après la prise en compte des variables de contrôle et même en se centrant sur les 20-30 ans. Cet impact reste croissant avec le niveau de diplôme. : en 2009, parmi les 20-30 ans, l'écart conditionnel est de 1 à 2,2 si on considère l'accès à n'importe quel type de diplôme et il est de 1 à 7,1 pour les diplômes du supérieur. L'écart est également plus fort dans le cas du baccalauréat général que dans le cas du baccalauréat technologique.

Graphique 1
Répartition de la population selon le plus haut niveau de diplôme obtenu



Lecture : en 1989, 67 % des Kanak n'ont aucun diplôme.
 Champ : population de plus de 15 ans, hors élèves et étudiants.
 Source : Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle Calédonie (Isee), Recensements de 1989, 1996, 2004 et 2009.

Au total, l'apparente réduction des inégalités est à relativiser lorsque l'analyse est menée pour une définition plus précise des diplômes. On observe ainsi en Nouvelle-Calédonie, comme en France, un déplacement des inégalités, qui ne se situent plus aujourd'hui dans l'accès au baccalauréat, mais se placent sur l'hétérogénéité des types de baccalauréat ; les Kanak sont essentiellement titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, les non-Kanak sont essentiellement titulaires d'un baccalauréat général. Ceci limite la portée de la démocratisation de l'enseignement, puisque les débouchés ne dépendent pas seulement du niveau de diplôme, mais également du type de filière suivie.

Une participation au marché du travail inégale et progressant peu

Directement liés aux niveaux de diplôme, l'inactivité et le chômage sont nettement plus fréquents chez les Kanak. Comme le soulève Gorohouna (2011), la marginalisation actuelle des Kanak sur le marché du travail est d'abord le produit de l'histoire coloniale. C'est la fin du code de l'indigénat en 1946 qui a permis aux Kanak de rentrer sur le marché de l'emploi (Freyss, 1995). Mais cette intégration sur le marché de l'emploi a été très lente. En 1956,

le nombre de Kanak recensés comme actifs est très faible. Entre 1956 et 2009, on assiste à une progression assez rapide du nombre d'actifs Kanak. Cette augmentation pourrait donner à penser que l'intégration dans la sphère économique a beaucoup progressé. L'examen des taux d'activité relativise cette appréciation. En raison de la forte croissance de la population Kanak, le taux d'activité n'a que modérément évolué depuis 1996 (cf. graphique II).

L'expansion économique a récemment conduit à dynamiser l'emploi permettant à la fois une baisse du chômage et une hausse de l'activité. (cf. graphique II).

Cependant, l'écart des taux d'emploi entre Kanak et non-Kanak est toujours de 21 points en 2009. Notons qu'au sein même de la communauté kanak, il demeure des profondes disparités. Ainsi, le taux d'emploi est beaucoup plus faible pour les Kanak en tribu que pour ceux vivant hors tribu (37 % contre 54 %)⁷. Comme le souligne l'Insee (2011), « la faiblesse de

7. Il n'est cependant pas possible d'introduire dans les régressions des variables permettant de contrôler pour la distance du lieu de résidence au pôle d'emploi à un niveau géographique plus fin que celui de la province de résidence, la situation géographique n'étant pas accessible sur données individuelles.

Tableau 1
Évolution des rapports des chances relatives non-Kanak / Kanak dans l'accès aux diplômes

	1989		1996		2004		2009	
	Plus de 15 ans	20-30 ans						
Diplômes (tous diplômes)								
<i>Odds Ratios</i>	4,2	4,0	4,3	3,5	3,4	2,7	3,0	2,6
<i>Odds Ratios conditionnels</i>	n.d.	n.d.	3,5	2,6	3,0	2,1	3,0	2,2
Baccalauréat (toutes séries)								
<i>Odds Ratios</i>	12,0	8,4	9,6	7,0	5,9	4,2	5,2	4,2
<i>Odds Ratios conditionnels</i>	n.d.	n.d.	9,5	6,1	5,3	3,4	5,6	3,8
Baccalauréat technologique et professionnel								
<i>Odds Ratios</i>	5,4	4,8	4,4	3,3	2,2	1,9	1,5	1,4
<i>Odds Ratios conditionnels</i>	n.d.	n.d.	3,7	2,7	2,0	1,6	1,6	1,3
Baccalauréat général								
<i>Odds Ratios</i>	14,6	9,3	11,7	8,6	7,1	4,9	6,6	4,7
<i>Odds Ratios conditionnels</i>	n.d.	n.d.	11,7	8,2	6,3	4,1	6,7	4,4
Diplômes de l'enseignement supérieur								
<i>Odds Ratios</i>	34,3	28,3	17,6	15,5	10,7	9,3	9,8	7,6
<i>Odds Ratios conditionnels</i>	n.d.	n.d.	17,9	18,7	9,6	7,3	9,9	7,1

Lecture : en 1996, un non-Kanak de plus de 15 ans a 4,3 fois plus de chances qu'un Kanak d'être titulaire d'un diplôme (quel qu'il soit). En contrôlant pour l'âge, le sexe et la province de résidence, ce rapport est 3,5.

Champ : population âgée de plus de 15 ans ou de 20-30 ans, hors élèves et étudiants.

Source : Isee, Recensements 1989, 1996, 2004 et 2009.

l'offre d'emploi en brousse, l'éloignement entre les bassins d'emploi et certaines tribus ainsi que les difficultés logistiques de transport constituent de réels freins pour rejoindre le marché du travail ». L'écart entre les communautés est du même ordre de grandeur lorsque l'on considère le taux chômage (en 2009, le taux de chômage des Kanak est de 26 % contre 7 % pour les non-Kanak) et cet écart reste proche de 20 points depuis 1996.

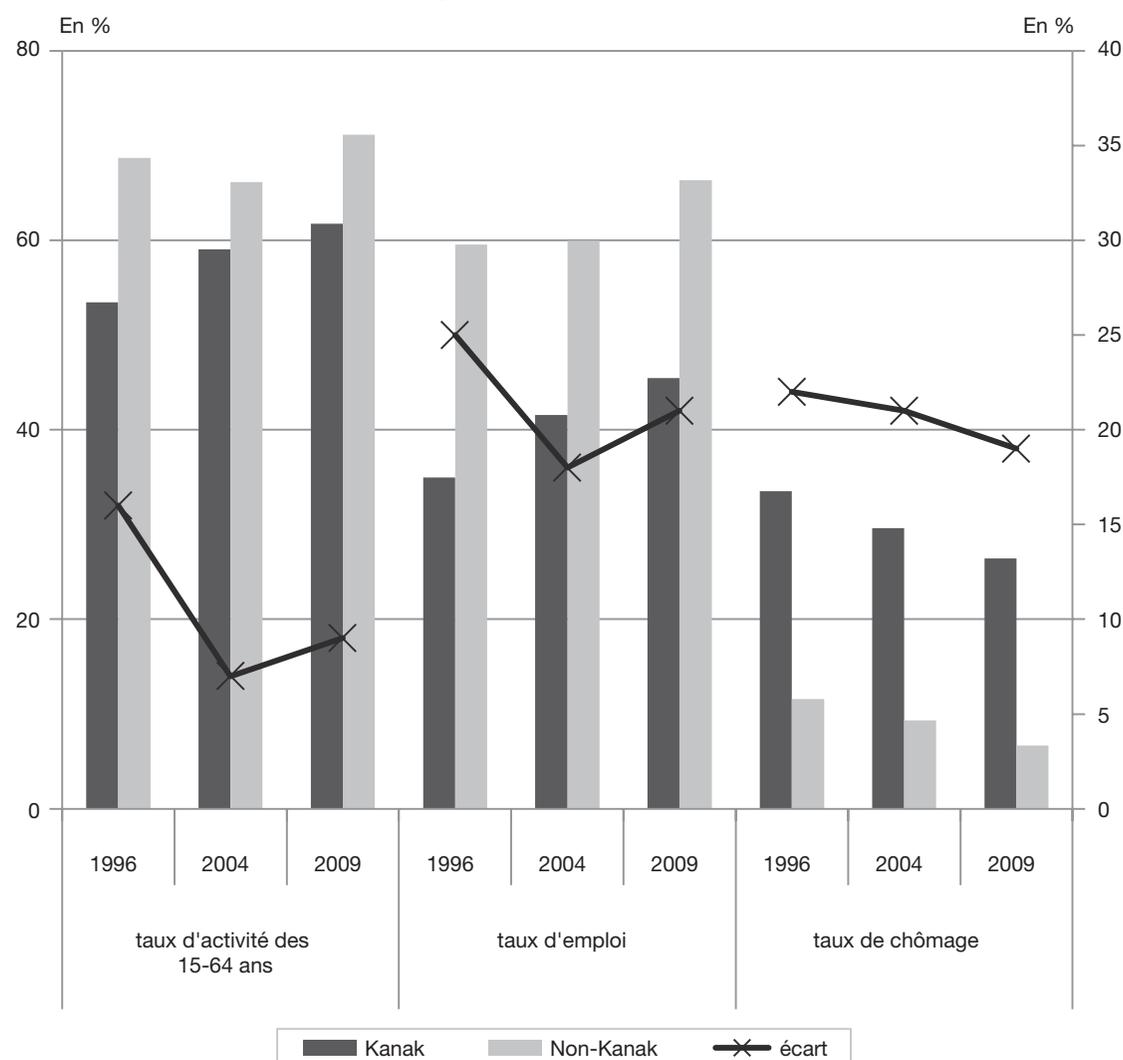
Entre 1956 et 1989, en comparant les courbes des nombres d'actifs kanaks et européens, Freyss (1995) note que la sensibilité de l'emploi à la conjoncture est beaucoup plus forte pour les Kanak que pour les Européens, avançant ainsi

l'hypothèse que la main d'œuvre kanak, alors moins intégrée au processus économique, jouait un rôle d'amortisseur de conjoncture sur le marché de l'emploi. Ceci s'explique notamment par la structure de l'emploi kanak : les emplois moins qualifiés sont des emplois plus sensibles à la conjoncture.

L'accès « réservé » aux professions supérieures

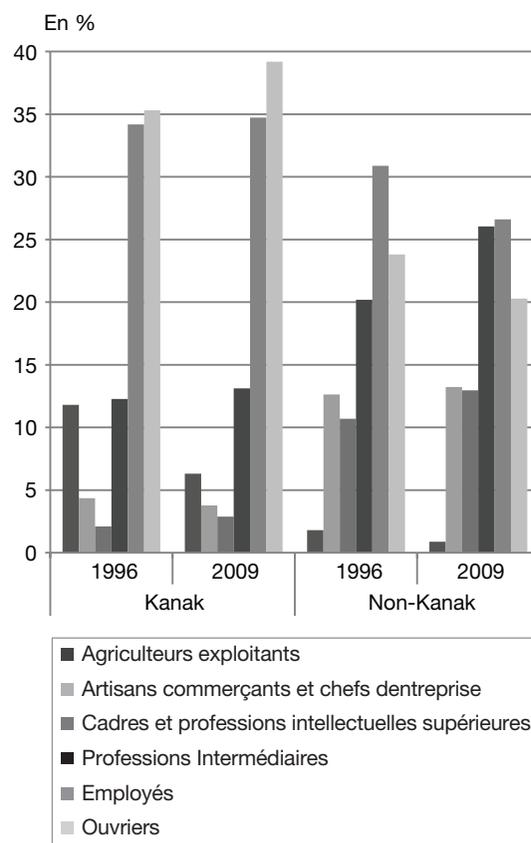
Selon leur ethnie, les calédoniens sont inégalement répartis au sein des catégories socioprofessionnelles (cf. graphique III). Les Kanak occupent le plus souvent des emplois peu

Graphique II
Taux d'activité, d'emploi et de chômage



Lecture : en 1996, l'écart de taux d'activité entre non-Kanak et Kanak est de 16 points.
Champs : population âgée de 15 à 64 ans (taux d'activité et taux d'emploi), population active âgée de 15 à 64 ans (taux de chômage).
Source : Isee, Recensements de 1996, 2004 et 2009 (du fait du traitement différencié fait des « agriculteurs » entre le recensement de 1989 et les suivants, il n'est pas possible de comparer les situations sur le marché du travail entre le recensement de 1989 et les suivants. L'analyse commence donc ici avec le recensement de 1996).

Graphique III
Évolution de la répartition des actifs occupés au sein des CSP



Lecture : en 2009, 39 % des Kanak occupant un emploi sont ouvriers.
Champ : population active occupée.
Source : Insee, Recensements de 1996 et 2009.

Tableau 2
Évolution des rapports des chances relatives non-Kanak / Kanak dans l'accès à l'emploi

	1996		2004		2009	
	15-64 ans	20-30 ans	15-64 ans	20-30 ans	15-64 ans	20-30 ans
En emploi						
Odds Ratios	2,8	3,3	2,1	2,3	2,1	3,4
Odds Ratios conditionnels	1,5	2,1	1,2	1,5	1,2	1,9
Emploi continu (non occasionnel ou saisonnier)						
Odds Ratios	4,9	4,1	n.d.	n.d.	3,6	3,0
Odds Ratios conditionnels	2,5	2,5	n.d.	n.d.	1,9	1,9
Salarié en CDI						
Odds Ratios	1,8	1,6	n.d.	n.d.	1,2	1,5
Odds Ratios conditionnels	1,5	1,5	n.d.	n.d.	1,3	1,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures						
Odds Ratios	6,1	6,3	n.d.	n.d.	4,8	5,4
Odds Ratios conditionnels	1,7	1,7	n.d.	n.d.	1,4	1,7

Lecture : en 2009, un non-Kanak âgé de 15 à 64 ans a 4,8 fois plus de chances qu'un Kanak d'occuper un emploi de cadre ou d'exercer une profession intellectuelle supérieure. En contrôlant pour l'âge, le sexe, la province de résidence et le diplôme, ce rapport est de 1,4.
Champ : en emploi : population des 15-64 ans ou des 20-30 ans ; pour les différentes catégories d'emploi : population active occupée ou population des 20-30 ans actifs occupés (bien que le fait d'être salarié ou à son compte puisse répondre à des logiques différentes, nous conservons les travailleurs indépendants. Grâce à l'existence d'un statut de travailleur indépendant spécifique à la Nouvelle-Calédonie, ce statut est en effet très répandu en Nouvelle-Calédonie).
Source : Isee, Recensements 1996, 2004 et 2009.

qualifiés. En effet, la structure de l'emploi des Kanak reste très fortement marquée par leur surreprésentation parmi les employés et les ouvriers (trois quarts d'entre eux sont ouvriers ou employés, contre moins de la moitié pour les non-Kanak). À l'inverse, leur accession aux postes d'encadrement demeure limitée. En 2009, on dénombre à peine un millier de cadres kanak. Les emplois de cadres concernent quatre fois plus souvent les non-Kanak (13 %) que les Kanak (3 %). Les professions intermédiaires sont occupées à 30 % par les Kanak.

La distribution au sein des CSP a peu évolué entre 1996 et 2009⁸. Chez les Kanak, la part des employés et ouvriers a augmenté alors qu'elle baissait chez les non-Kanak à la faveur des professions intermédiaires et supérieures. Néanmoins, dans ce domaine également, la situation évolue favorablement : le nombre de Kanak occupant des fonctions d'encadrement a été multiplié par 7 en vingt ans (Insee, 2011).

Une évolution favorable mais modérée des inégalités d'accès à l'emploi

Afin d'approfondir l'analyse et de mieux mesurer l'évolution des inégalités dans l'accès aux emplois, on a calculé des rapports des chances d'accès à l'emploi ont été calculés (cf. tableau 2). L'accès à l'emploi est ensuite analysé à un niveau plus fin en tenant compte des différentes catégories d'emploi : pour les actifs occupés, quel type d'emploi est occupé ? L'activité est-elle exercée de façon continue ou non (saisonniers, occasionnels) ? Pour les salariés, quelle est la nature du contrat de travail (CDI ou CDD) ?

Pour tenir compte de l'impact des caractéristiques observables, le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et le lieu de résidence sont également introduits dans les estimations conduisant au calcul des rapports des chances conditionnels. Pour toutes les catégories d'emplois, la communauté d'appartenance a toujours un impact significatif sur l'accès à l'emploi mais la prise en compte de ces variables de contrôle réduit les rapports de chances, indiquant qu'une part de l'écart de la probabilité d'emploi entre Kanak et non-Kanak s'explique par des différences de caractéristiques. Il est également important de noter qu'en introduisant simultanément la province de résidence et la communauté d'appartenance dans l'estimation de la probabilité d'emploi, ces deux variables ont un impact qui reste significatif. Il apparaît donc

bien qu'inégalités ethniques et géographiques se superposent plutôt qu'elles ne se substituent.

On observe une persistance des inégalités d'accès à l'emploi. Les rapports de chances d'accès à l'emploi (quel qu'il soit) ont peu évolué entre 1996 (2,8) et 2009 (2,1). Ces inégalités sont encore plus fortes au sein de la génération des 20-30 ans : en 2009, un jeune non-kanak a 3,4 fois plus de chances qu'un jeune kanak d'être en emploi. En distinguant selon les critères qualitatifs de l'emploi, il apparaît que l'emploi continu est relativement plus fréquent chez les non-Kanak que chez les Kanak. En revanche, l'écart est plus faible entre salariés kanak et non kanak dans l'accès aux contrats à durée indéterminée.

Comme cela a été mis en évidence pour l'accès aux diplômes, c'est en augmentant le niveau, ici de l'emploi, que les inégalités sont les plus fortes. En effet, l'accès aux postes d'encadrement demeure très inégalitaire : en 1996, un jeune non Kanak a 6,3 fois plus de chances d'exercer une profession de cadres qu'un jeune Kanak. En 2009, ce rapport a diminué mais reste important (5,4).

En contrôlant pour quelques caractéristiques individuelles, les rapports des chances conditionnels, mesurant l'impact propre à la communauté, diminuent fortement, et cela pour tous les types d'emploi considérés. Ainsi, en 2009, en contrôlant pour la dotation en capital humain, les inégalités d'accès à l'emploi sont réduites (rapport de chances relatives égal à 1,2). C'est dans l'accès aux emplois de catégorie supérieure que la prise en compte des caractéristiques individuelles a le plus d'impact (le rapport des chances passant de 4,8 à 1,4). Ce résultat montre le rôle primordial des caractéristiques individuelles dans la distribution au sein des catégories d'emploi. Cependant, on notera que les rapports des chances conditionnels n'ont que peu évolué entre 1996 et 2009. Il semblerait donc que l'évolution de l'accès des Kanak aux emplois de catégorie supérieure s'explique principalement par l'évolution de leur dotation en capital humain et notamment en éducation ; l'impact propre à la communauté ne s'étant pas réduit.

8. En 2004, en raison de l'absence de la question sur la communauté d'appartenance, le recensement de la population a été en partie boycotté, ce qui explique que les données relatives à la situation sur le marché du travail en 2004 n'ont été que partiellement traitées et n'apparaissent ainsi pas toujours dans les comparaisons temporelles.

Les déterminants de l'accès à l'emploi

L'influence des caractéristiques individuelles sur l'accès aux différentes catégories d'emploi peut cependant varier selon les communautés, indiquant notamment que les rendements des variables de capital humain peuvent être différents pour les Kanak et les non-Kanak. On examine ces différences en modélisant séparément les probabilités d'emploi pour les deux sous-populations (cf. tableau 3).

On observe de fortes similitudes entre les deux sous-populations. Les variables démographiques ont les effets attendus. Les hommes sont plus souvent en emploi et en emploi continu et, quand ils sont salariés, plus souvent en CDI chez les Kanak, mais ce dernier résultat n'est pas vérifié parmi les non-Kanak. On constate également que l'écart entre homme et femme est moins élevé au sein de la population kanak qu'au sein de la population non kanak. Toutes choses égales par ailleurs, les habitants des provinces Sud et Nord ont plus de chances d'être en emploi que les habitants de la province des Îles Loyauté. L'avantage relatif d'habiter en province Sud est plus fort pour les Kanak. Le lieu de résidence ne semble pas avoir

d'effets fortement différenciés dans les différents groupes. Cependant, la pénalité liée à la résidence en province des Îles Loyauté (par rapport à la province Sud) est plus forte pour les Kanak que pour les non-Kanak.

Dans chaque groupe, les diplômés ont un impact fort et significatif sur la probabilité d'emploi. Remarquons toutefois que les estimations des coefficients des diplômés diffèrent légèrement d'un groupe à l'autre, les rendements de l'investissement en capital humain étant plus élevés pour les Kanak. L'effet le plus important, et le plus différencié entre les communautés, est celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, un Kanak ayant un diplôme de l'enseignement supérieur a, toutes choses égales par ailleurs, huit fois plus de chance qu'un Kanak n'ayant pas de diplôme d'accéder à un emploi. Ce rapport des chances est de 5,6 fois parmi les non-Kanak. L'impact des différents niveaux de diplômes est plus fort pour l'accès à l'emploi que pour l'accès aux différentes catégories d'emplois (même s'ils restent fortement significatifs).

Au-delà des caractéristiques individuelles prises en compte dans ces estimations, d'autres

Tableau 3
L'accès aux différentes catégories d'emploi

	Probabilité d'emploi		Probabilité d'emploi continu		Probabilité d'être salarié en CDI	
	Kanak	Non-Kanak	Kanak	Non-Kanak	Kanak	Non-Kanak
Homme	1,68	2,19	1,32	1,80	1,27	0,918
Âge	1,04	1,01	1,02	1,02	1,07	1,05
Lieu de résidence						
Habite en Province Sud	2,15	1,58	1,45	2,53	1,25	1,68
Habite en Province Nord	1,25	1,65	0,78	1,94	0,97 ^{NS}	1,45
Habite en Province des Îles Loyauté	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Diplôme						
Aucun diplôme ou CEP	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
BEPC	1,28	0,69	1,53	1,53	1,74	1,05 ^{NS}
BEP-CAP	2,69	2,42	1,68	1,78	1,77	1,41
Bac. technologique ou professionnel	4,78	4,08	2,72	2,86	2,00	1,22
Bac. général	3,59	2,55	2,51	2,97	2,16	0,70
Enseignement supérieur	8,10	5,59	5,75	3,30	2,91	1,40
Nombre d'observations	66 349	98 400	30 153	65 298	26 431	54 867
Pseudo R ²	0,181	0,188	0,050	0,040	0,103	0,063

Lecture : régressions logistiques binomiales. Une constante a été introduite dans chaque modèle. Tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1 %, sauf lorsque la mention NS (non significatif) est indiquée. Les valeurs présentées sont les rapports des chances relatives. Parmi les Kanak, toute chose égale par ailleurs, les hommes ont 1,68 fois plus de chance d'être en emploi que les femmes.

Champ : pour la probabilité d'emploi : population de 15-64 ans ; pour la probabilité d'emploi continu : population active occupée ; pour la probabilité d'être employé en CDI : population des 15-64 ans salariée.

Source : Isee, Recensement 2009.

facteurs explicatifs des disparités ethniques dans l'accès à l'emploi peuvent être avancés.

Premièrement, l'éloignement des bassins d'emploi pour certaines populations ainsi que les difficultés de transport constituent de réels freins pour rejoindre le marché du travail.

Ensuite, les réseaux de sociabilité sont des facteurs explicatifs de l'accès à l'emploi limité pour certaines catégories de la population. Aux États-Unis, Hellerstein *et al.* (2008) montrent que pour la population noire, les réseaux d'emploi ont un impact plus fort sur l'obtention d'un emploi que la ségrégation spatiale. En Nouvelle-Calédonie, Gorohouna (2011) montre que parmi les jeunes de la province Nord, 51 % ont trouvé leur emploi par leur réseau. Or les réseaux non kanak sont mieux connectés au monde de l'entreprise que les réseaux kanak.

Lefranc *et al.* (2004) montrent que plus que les facteurs socio-économiques en eux-mêmes, ce serait le fait d'avoir ou de ne pas avoir dans son voisinage des adultes de statut socio-économique élevé qui affecterait le devenir des jeunes. Au-delà d'un effet contextuel (influence des caractéristiques sociodémographiques des membres du voisinage), l'existence d'un effet d'imitation au sens où la propension à adopter un comportement varierait en fonction de la prévalence du même comportement dans le voisinage a été mise en évidence (Vallet, 2005). Ainsi la sous-représentation des Kanak parmi les professions de catégorie intermédiaire et supérieure serait un frein à l'investissement en capital humain. Ce résultat permet de justifier les politiques de discrimination positive ciblées sur l'accès à des niveaux élevés de formation pour les jeunes kanak ; l'émergence de cadres kanak offrant ainsi des modèles à la communauté. Alors que l'anticipation d'une discrimination sur le marché du travail en raison de son origine et du lieu de résidence pourrait conduire d'une part à sous investir en capital humain, et d'autre part à s'autocensurer dans les démarches de recherche d'emploi, confortant la sous-représentation des Kanak dans les postes d'encadrement, l'évolution de l'insertion sur le marché du travail observée depuis 1996 conduit à encourager ces programmes de formation réservés.

Enfin, se pose également la question de la valorisation des dotations en capital humain. En effet, les phénomènes de discrimination ethnique ou géographique, conséquence de pratiques de recrutement des employeurs, sont également désignés comme une cause des difficultés dans

l'accès aux emplois. En Nouvelle-Calédonie, les inégalités ethniques sont la conséquence de l'histoire coloniale récente du pays et les préjugés perdurent (SADNC, 2008). Il est utile de rappeler que les entreprises calédoniennes restent presque unanimement dirigées par des non-Kanak. Ainsi, l'ethnie tient encore aujourd'hui une place importante dans les relations au sein de l'entreprise et explique de nombreuses tensions (Ségal, 2009).

* *
*

À partir des données des quatre derniers recensements de la population calédonienne, cette étude montre qu'en 20 ans, le niveau d'éducation de la population calédonienne a fortement progressé. Cette évolution a été plus rapide pour les Kanak que pour les non-Kanak, conduisant à une réduction des rapports des chances relatives entre communautés. Parallèlement à cette forte réduction des inégalités dans l'accès au diplôme, les rapports de chances d'accès à l'emploi diminuent également entre 1996 et 2009, mais faiblement. En tenant compte des caractéristiques individuelles et notamment du niveau d'éducation, les inégalités d'accès aux emplois se réduisent fortement. Il semble donc que les efforts réalisés dans le domaine de l'éducation soient récompensés sur le marché du travail. Ce résultat constitue une incitation à l'investissement en capital humain pour les Kanak, qui, bien qu'étant toujours marginalisés dans l'accès aux plus hauts diplômes et aux plus hautes responsabilités, voient leur dotation en capital humain valorisée sur le marché du travail.

Une meilleure compréhension de l'origine des disparités de réussite scolaire est donc indispensable à la définition et à l'orientation des interventions publiques en termes de réductions des inégalités. Ces interventions, dont l'efficacité revêt un enjeu collectif majeur, devraient en effet permettre d'assurer une juste répartition des revenus de la croissance, condition de la stabilité sociale indispensable au développement équilibré et durable de la Nouvelle-Calédonie.

Cette analyse présente cependant quelques limites qu'il conviendra de combler dans une prochaine étude. Tout d'abord, elle ne tient pas compte de l'hétérogénéité intra-groupe ; le groupe constitué des non-Kanak est en effet hétérogène, il regroupe de nombreuses communautés qui présentent des situations bien différentes.

Cependant, selon les calculs des rapports des chances, la distinction entre Kanak et non-Kanak est la plus discriminante : il y a plus de différence entre eux qu'entre les natifs et non-natifs. Parmi les non-Kanak, la différence entre les natifs et les non-natifs est forte mais moins forte qu'entre Kanak et non-Kanak. De plus, parmi les non-Kanak, les écarts entre les natifs et les non-natifs sont stables dans le temps, alors que les écarts entre Kanak et non-Kanak diminuent.

Ensuite, les régressions logistiques ayant servi à corriger les rapports des chances des caractéristiques individuelles observables n'incluent pas de variables de contrôle de l'origine sociale (CSP ou diplôme des parents). La part respective de l'origine sociale et de l'origine ethnique dans l'explication de l'insertion sur le marché du travail ne pourrait donc être déterminée que dans le cas de mise à disposition de nouvelles sources statistiques. □

BIBLIOGRAPHIE

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. et Rathelot R. (2010), « L'Emploi et les salaires des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique*, n° 433-434, pp. 31-46.

Altman J.C., Biddle N., and Hunter B.H. (2009), « Prospects for 'Closing the Gap' In Socioeconomic Outcomes for Indigenous Australians? », *Australian Economic History Review*, vol. 49, n° 3, pp. 225-251.

Beauchemin C., Hamel C., Lesné M. et Simon P. (2010), « Les Discriminations : une question de minorités visibles », *Population et Société*, n° 466.

Biddle N., Taylor J., and Yap M. (2009), « Are the Gaps Closing? – Regional Trends and Forecasts of Indigenous Employment », *Australian Journal Of Labour Economics*, vol. 12, n° 3, pp. 263-280.

Borjas G. (1995), « Ethnicity, Neighbourhoods, and Human-Capital Externalities », *The American Economic Review*, vol. 85, n° 3, pp. 365-390.

Chapple S. (2000), « Maori Socio-Economic Disparity », *Political Science*, vol. 52, n° 2, pp. 101-115.

Comedd (2010), *Inégalités et Discriminations. Pour un Usage Critique et Responsable de l'Outil Statistique*, Rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations, février.

Coupié T., Giret J.-F. et Moullet S. (2010), « Lieu de résidence et discrimination salariale : le cas des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible », *Économie et Statistique*, n° 433-434, pp. 47-70.

David C. (2011), « Les Singularités humaines : les recensements pour quoi faire ? Le métissage », Communication au colloque sur *Le destin des collectivités politiques d'Océanie*, Nouméa, 7-10 mars.

Felouzis G. (2003), « La Ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue Française de Sociologie*, vol. 44, n° 3, pp. 413-447.

Freyss (1995), *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, IEDES, Presses universitaires de France, Paris.

Fryer R. (2010a), « Racial Inequality in the 21st Century: The Declining Significance of Discrimination », *Handbook of Labor Economics*, vol. 4, Part B, pp. 855-971.

Fryer R. (2010b), « The Importance of Segregation, Discrimination, Peer Dynamics, and Identity in Explaining Trends in the Racial Achievement Gap », *Handbook of Social Economics*, vol. 1B.

Fryer R., Pager D. et Spenkuch J. (2011), « Racial Disparities in Job Finding and Offered Wages », *Working paper*, Department of Economics, Harvard University.

Gibson J. et Scobie G. (2004), *Wealth and Ethnicity: Evidence from the Household Savings Survey*, New Zealand Treasury.

Gorohouna S. (2011), *Dynamique des inégalités dans un pays pluriethnique. Le cas de la Nouvelle-Calédonie*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

- Gray M. et Hunter B. (2011)**, « Changes in Indigenous Labour Force Status: Establishing Employment as a Social Norm? », *Discussion Paper No. 7/2011*, Australian National University, Center for Aboriginal Economic Policy Research.
- Hadj L. (2010)**, « En 2008, le niveau de vie des plus riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes », Isee, *Synthèse budget consommation des ménages 2008*, n° 18.
- Hadj L., Lavigne G., Lagadec G. et Ris C. (2012)**, « Vingt années de politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie: Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Formation Emploi, à paraître*.
- Hellerstein J.K., McInerney M. et Neumark D. (2008)**, « Spatial Mismatch or Racial Mismatch? », *Journal of Urban Economics*, vol. 64, n° 2, pp. 464-479.
- Hunter B. et Hawke A. (2001)**, « A Comparative Analysis of the Industrial Relations Experiences of Indigenous and other Australian workers », *The Journal of Industrial Relations*, vol. 43, n° 1, pp. 44-65.
- Isee (2011)**, *Vingt ans de mutation de l'emploi*, Synthèse n° 22.
- Johnston R., Poulsen M. and Forrest J. (2005)**, « The Residential Segregation of New Zealand Maori in Comparative Perspective: An 'Ecology of Social Inequality'? », *New Zealand Population Review*, vol. 31, n° 2, pp. 33-56.
- Lefranc A., Pistolesi N. et Trannoy A. (2004)**, « Le Revenu selon l'origine sociale », *Économie et Statistique*, n° 371, pp. 49-88.
- Rathelot R. (2010)**, « Origine et quartier : expliquer le salaire et l'emploi des descendants d'immigrés », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1, pp. 27-55.
- SADNC (2008)**, *Schéma d'Aménagement de la Nouvelle-Calédonie*, Atelier 5, p. 156.
- Ségat J.-P. (2009)**, *Le Monde du travail au cœur du destin commun. Employeurs, syndicats, salariés : dialogues en construction*, Direction du travail et de l'emploi, Artypo, Nouvelle-Calédonie.
- TePuni Kokiri (2000)**, *Progress Towards Closing Social and Economic Gaps Between Maori and Non-Maori*, A Report to the Minister of Maori Affairs, Wellington, New-Zealand.
- Thélot C. et Vallet L.-A. (2000)**, « La Réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, pp. 3-32.
- Vallet L.-A. (2005)**, « La Mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 56, n° 2, pp. 363-370.
- Western B. et Pettit B. (2005)**, « Black-White Wage Inequality, Employment Rates, and Incarceration », *American Journal of Sociology*, vol. 111, n° 2 pp. 553-578.